

Règlement de circulation et de stationnement  
Place de la Gironde,

23-V-251

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,  
Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,

Vu la demande du Service Communication de la Ville de Châteaugiron (35410) pour interdire le stationnement sur 3 places qui seront réservées au droit de la place de la Gironde.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité des participants et des usagers du domaine public.

### ARRETE:

#### ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur trois ( 3 ) places de stationnement situées au droit de la place de la Gironde.

Ces places de stationnement seront réservées à l'occasion de l'inauguration de la Salle des Sports de la Gironde le *samedi 02 septembre 2023 de 10h00 à 14h00.*

#### ARTICLE 2 :

Le pétitionnaire est responsable de la sécurisation des lieux et mettra en place un dispositif par ses propres moyens.

Le pétitionnaire est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

#### ARTICLE 3 :

**En aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée.**

**L'espace public devra être laissé en parfait état de propreté après la manifestation.**

**Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.**

**Le présent arrêté sera apposé à proximité des lieux et visible de tous.**

#### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à chacun en ce qui le concerne :

Au Directeur Général des Services de la ville.

A la Police Municipale de Châteaugiron.

Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- affiché sur la voie publique
- publié au recueil des actes administratifs

Chateaugiron, le 22 août 2023  
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Philippe LANGLOIS

